



contrat de travail a une mauvaise date

Par **macari**, le **19/01/2013** à **15:03**

bonjour,

je viens de recevoir le contrat de travail pour un nouveau job mais j'hésite à le signer car il indique un début de poste au 1er février alors que je serais encore en préavis dans mon job actuel.

Est-ce légal ? Est-ce qu'il ne faudrait pas qu'ils m'en renvoient un à 1 autre date ? Est-ce risqué si je signe ?

merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **19/01/2013** à **16:23**

Bonjour,

Le contrat de travail est du ressort de l'engagement réciproque donc si vous le signez avec une date d'embauche que vous ne pourrez pas respecter il deviendra inopérant, je vous conseillerais donc effectivement de faire modifier la date pour éviter tout quiproquo...

Par **macari**, le **19/01/2013** à **19:48**

c'est bien ce que je pensais....merci de votre réponse, je vais demander à faire changer cette date
cordialement